

Résultats attendus

L'approche de la nouvelle stratégie nationale est toujours axée sur les trois volets que sont la prévention, l'éducation et l'application de la loi. Il s'agit par ailleurs d'intégrer une approche globale et transversale en suscitant de forts soutiens et une mobilisation du public, par des actions décisives contre la corruption.

La volonté politique est un élément essentiel à toute initiative contre la corruption. Cette volonté politique est exprimée entre autres, par la proportion réservée au financement du programme national de lutte contre la corruption par l'Etat, et le ratio de l'appui des partenaires techniques et financiers sur le budget global consacré à la lutte contre la corruption.

La nouvelle stratégie est ainsi axée sur l'atteinte des résultats suivants :

1. Les organes de lutte contre la corruption réussissent à réduire les pratiques de corruption dans les services publics et sont crédibles auprès des citoyens et dirigeants politiques;
2. La justice sanctionne les infractions de corruption en appliquant la législation anti-corruption et augmente le degré d'intégrité des acteurs de la justice;
3. Les mécanismes de prévention de la corruption réduisent les risques de corruption et augmentent le développement des potentialités économiques du pays;
4. Les actions d'éducation et de communication fournissent aux citoyens des connaissances suffisantes pour résister et s'engager contre la corruption;
5. Madagascar bénéficie d'une coopération internationale harmonisée et coordonnée dans ses programmes et plans de lutte contre la corruption;
6. Le financement des organes de lutte contre la corruption et des programmes de LCC est suffisant et de source nationale pérenne, et parvient à terme à 0,3 % du budget général (rentrant dans l'enveloppe prévue par le PND, axe 1);
7. La population adhère à la LCC dans son ensemble et comprend son rôle en tant que soutien moral et actif de la LCC. Elle est informée régulièrement sur la mise en œuvre et les résultats de la SNLCC car les acteurs non étatiques (ANE) sont informés, formés sur la SNLCC, en font un suivi régulier et rendent compte au public

Conditions sine qua non de la réussite

> Primauté du leadership national fort à concrétiser par :

1. La mise en œuvre courageuse et réaliste de réformes dans les secteurs jugés stratégiques par leur importance dans la vie nationale;
2. Un financement national suffisant pour les organes de LCC et leurs partenaires ainsi que les organes de contrôle;
3. L'application impartiale et déterminée de la loi et des sanctions par tous les organes de répression à tous les auteurs;
4. La démonstration d'une cohérence de comportement et de gestion, en appliquant aux dirigeants eux-mêmes les principes de bonne gouvernance;
5. La mobilisation effective du secteur public par l'application des mesures appropriées, une politique de communication et d'éducation sur la bonne gouvernance;
6. L'instauration et la mise en œuvre de toutes les initiatives favorisant la participation active de toutes les composantes de la sphère non-étatique.

> Engagement citoyen à la base

1. La lutte contre la corruption est l'affaire de tous : confiance, soutien du public, implication et engagement des acteurs (citoyens, société civile, secteur privé et les médias,...);
 2. Une pression permanente par les acteurs pour promouvoir l'intégrité dans la vie publique. Refuser et dénoncer la corruption, exiger la transparence et la redevabilité des gouvernants.
- acteurs directs : BIANCO, CSI, SAMIFIN, Pôle Anti-corruption (chaîne pénale économique anti-corruption).
 - acteurs indirects dans la lutte contre la corruption : Médiature de la République, Conseil supérieur de la magistrature, Direction de la Promotion de l'Intégrité-Ministère de la Justice, Police économique et Police judiciaire, la gendarmerie, l'armée, Parlement, Inspection générale d'Etat, Agence de régulation des marchés publics ARMP, Inspections techniques ministériels et des directions finances, douanes, impôts.etc, Conseil de discipline des agents de l'Etat CODIS, associations et acteurs structurés du secteur privé, organisations de la société civile et médias.

SNLCC

STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

2015 - 2025



VISION

A l'horizon 2025, Madagascar est un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption



Au service des peuples et des nations

Un nouvel élan pour combattre la corruption

Le processus d'actualisation de la stratégie a été initié par les nouvelles autorités politiques de la Quatrième République. L'impulsion a été concrètement donnée lors du discours d'investiture du Président de la République le 25 janvier 2014 et concrétisée à la nomination du nouveau Directeur Général du BIANCO.

Stratégie

Objectifs stratégiques 1: Renforcer l'État de Droit de manière à disposer d'un État capable de répondre aux aspirations de justice des citoyens	
Axes d'interventions	Lignes d'activités
<p>Axe d'intervention 1: LE CADRE INSTITUTIONNEL «Doter l'État d'un dispositif institutionnel performant de lutte contre la corruption»</p>	<p>1. Renforcer l'autonomie et l'efficacité des organes anti-corruption</p> <p>2. Disposer de chaînes pénales fonctionnelles et capables d'appliquer les sanctions et mettre fin à l'impunité</p> <p>3. Coordonner les actions des différents organes de contrôles des services publics</p> <p>4. Assurer une couverture géographique des activités de lutter contre la corruption</p> <p>5. Disposer d'associations d'utilité publique qui assurent la surveillance dans la mise en application des sanctions</p> <p>6. Améliorer les législations en matière de prévention et de répression de la corruption</p>
<p>Axe d'intervention 2: LA RÉPRESSION «Réprimer les actes de corruption afin de réduire l'impunité.»</p>	<p>7. Détecter avec professionnalisme les cas de corruption</p> <p>8. Appliquer les lois anti-corruption à tous les niveaux et pour tous les acteurs</p> <p>9. Recouvrer les produits de la corruption</p> <p>10. Adopter une politique pénale orientée vers une répression sévère des actes de corruption</p>
<p>Secteur prioritaire 1: Justice Sanctionner les infractions de corruption et combler les aspirations de justice des citoyens</p>	<p>11. Renforcer le système de répression en mettant en place les pôles anti-corruption. Réduire les risques de corruption dans la justice</p>
<p>Secteur prioritaire 2: Sécurité Mettre les services de sécurité hors d'atteinte de la corruption afin de pouvoir garantir effectivement la sécurité à tous les citoyens</p>	<p>12. Réduire les risques de corruption auprès des forces de sécurité</p>
<p>Secteur prioritaire 3: Fonction publique Assurer la délivrance de services publics de qualité et dans l'équité</p>	<p>13. Rendre effectifs les codes de conduite et de déontologie</p> <p>14. Sensibiliser les agents publics en matière de LCC</p> <p>15. Assurer la transparence et la sincérité des modes de recrutement dans la fonction publique</p>

Objectifs stratégiques 2: Créer les conditions d'émergence d'un développement économique	
Axes d'intervention	Lignes d'activités
<p>Axes d'intervention 3 «Réduire les risques/opportunités de corruption»</p>	<p>16. Réduire les opportunités de corruption par des dispositifs préventifs</p> <p>17. Atténuer la vulnérabilité des acteurs face aux tentations de la corruption</p> <p>18. Promouvoir la culture de rendre compte aux citoyens de la manière dont les potentialités nationales sont gérées</p>
<p>Axe d'intervention 4 «Éduquer, informer et engager les citoyens»</p>	<p>19. Produire des connaissances informées et crédibles sur la corruption, de manière à réduire les risques de corruption</p> <p>20. Interpeller et mener des plaidoyers</p> <p>21. Promouvoir la demande de transparence, la redevabilité, l'engagement citoyen dans les actions de développement</p>
<p>Axe d'intervention 5 «Coordonner et harmoniser les appuis internationaux à la LCC»</p>	<p>22. Coordonner et harmoniser des interventions/ appuis extérieurs aux activités de lutte contre la corruption</p> <p>23. Assurer la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption.</p> <p>24. Renforcer la coopération dans la lutte contre le trafic des ressources naturelles</p>
<p>Secteur prioritaire 4: Finances Publiques et Dépenses Publiques Réduire les risques/opportunités de corruption</p>	<p>25. Rendre la chaîne de recettes et de dépenses transparente et crédible de manière à rationaliser la gestion des biens publics</p> <p>26. Rendre fonctionnel le budget citoyen (version simplifiée du budget)</p>
<p>Secteur prioritaire 5: Ressources naturelles (ressources minières, fauniques, forestières, pêches) Protéger les potentialités nationales et réduire les trafics de ressources naturelles</p>	<p>27. Protéger les potentialités nationales économiques porteuses de résultats immédiats en recourant à la coopération internationale</p> <p>28. Réduire toutes formes de trafics illicites des ressources naturelles</p>
<p>Secteur prioritaire 6: Décentralisation, Foncier Réduire les risques/opportunités de corruption</p>	<p>29. Réduire les risques de corruption dans la gestion et le transfert des compétences et ressources des CTD</p> <p>30. Promouvoir la transparence dans la gestion foncière et domaniale</p> <p>31. Appliquer le budget participatif dans les communes</p>
<p>Secteur prioritaire 7: Santé Réduire les pratiques de corruption pour faciliter, au plus grand nombre, l'accès aux soins de santé et aux médicaments</p>	<p>32. Réduire les risques de corruption dans les services sanitaires et l'accès aux médicaments</p>
<p>Secteur prioritaire 8: Éducation Réduire les pratiques de corruption pour faciliter l'accès au système éducatif. Éduquer et informer et engager les citoyens</p>	<p>33. Produire des contenus pédagogiques pour la formation civique des jeunes</p> <p>34. Réduire les fraudes dans les examens et concours</p>
<p>Secteur prioritaire 9: Secteur privé Objectif: Réduire les risques et opportunités de corruption</p>	

Objectifs stratégiques 3: Susciter l'émergence d'un leadership national fort exprimant la volonté politique	
<p>Axe d'intervention 6: «Doter la LCC de Financements nationaux suffisants et autonomes»</p>	<p>35. Doter les organes de lutte contre la corruption et les programmes de LCC de ressources financières suffisantes et autonomes</p> <p>36. Associer la société civile, le secteur privé et les médias au suivi de l'octroi de financements pour la gouvernance et la lutte contre la corruption</p>
<p>Axe d'intervention 7: «Mobiliser la société dans la lutte contre la corruption, une des conditions de réussite de la LCC»</p>	<p>37. Inciter le public à se mobiliser pour la LCC.</p> <p>38. Encourager la société civile, le secteur privé et les médias à s'approprier et à être aussi responsables de la mise en œuvre de la SNLCC</p>

Innovations majeures et orientations spécifiques

Les innovations portent sur neuf (09) points dont :

- (1) La concrétisation du leadership national en appui politique et financier;
- (2) La réforme portant sur les structures de mise en œuvre de la lutte contre la corruption, la mise en place d'un Pôle Anti-Corruption en remplacement de la chaîne pénale anti-corruption;
- (3) Une nouvelle politique d'investigation pour le BIANCO reposant sur davantage de réactivité et des actions de proximité par la mise en place des antennes régionales, une démarche proactive dans la prévention et la répression de la corruption;
- (4) Une politique sectorielle de lutte contre la corruption, impliquant davantage d'appropriation par les secteurs à travers les cellules anti-corruption, la coordination par les premiers responsables de l'Administration ainsi qu'une redevabilité à tous les niveaux sur l'avancée des actions de lutte contre la corruption;
- (5) Le choix de sept (7) axes d'intervention et de neuf (9) secteurs prioritaires;
- (6) La définition d'indicateurs de performance réalistes et adaptés au contexte socio-économique;
- (7) Une politique pénale améliorée, orientée vers la répression sévère et le recouvrement effectif des avoirs;
- (8) Une gestion dynamique des déclarations de patrimoine par la mise à contribution des nouvelles technologies de l'information, les nouvelles orientations telles que : l'exploitation, la vérification et de la publicité des déclarations de patrimoine;
- (9) Une coordination systématique des actions par les réunions périodiques des premiers responsables des organes de la LCC